

Collonge, le 18 mars 2020

INFORMATION IMPORTANTE

COVID-19 – plan de solidarité communal

Nous traversons une situation sanitaire exceptionnelle et il est dorénavant impératif de prendre des mesures afin d'éviter la propagation du virus COVID-19.

A des fins de solidarité, nous mettons en place **une plateforme d'aide** pour toute personne qui en aurait besoin, par exemple : livraison de courses, évacuation de poubelles, autres.

Nous vous encourageons à appeler la réception de la mairie au 022 722 11 50 pour demander de l'aide

**du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 ou
par courriel : social@collonge-bellerive.ch.**

Les personnes de plus de 65 ans sont considérées comme des personnes à risque, tout comme toute personne souffrant notamment d'une des maladies suivantes : cancer, diabète, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires, maladies chroniques des voies respiratoires, c'est pourquoi il est essentiel :

- de rester chez vous
- de respecter les consignes d'hygiènes et comportementales officielles ci-dessous
- éviter de prendre en charge des enfants.

Si vous avez connaissance de personnes vulnérables, n'hésitez pas à nous transmettre leurs coordonnées et/ou les encourager à se signaler auprès de la commune.

Chaque personne se verra attribuer un numéro d'identifiant personnel afin de prévenir tout démarchage par de faux intervenants. Le personnel communal ou bénévole qui prendra contact avec vous, s'identifiera avec ce numéro.

imad, institution genevoise de maintien à domicile, propose aux personnes dès 65 ans qui en aurait besoin un **service de livraison de repas à domicile**. Vous pouvez appeler **au 022 420 23 00** de 07h30 à 18h00, du lundi au samedi (livraison pour le dimanche, si besoin).

Pour toute question relative au virus, vous pouvez appeler le numéro vert : 0800 909 400 de 9h00 à 21h00 tous les jours (appel gratuit).

Nous vous rappelons l'interdiction du Conseil d'Etat du 16 mars 2020 faite à la population de se rassembler à plus de 5 personnes, que ce soit à titre privé ou public.

L'administration communale se tient à votre disposition pour toute question et vous assure qu'elle met tout en œuvre afin de rendre cette période le moins difficile possible.
